



15 ANS

du **CODE** bruxellois
du **LOGEMENT**

Philippe CARLIER

Région wallonne - Waalse Gewest
DGO4 - Direction de la Qualité du Logement

L'expérience wallonne

Un partenariat Région - Communes

De waalse ervaring

Een partnerschap tussen Gewest en gemeenten

Le Bourgmeste : un acteur essentiel

Le Code wallon de l'Habitation durable confie au Bourgmeste une mission semblable à celle lui conférée par l'article 135 de la Nouvelle Loi communale.

Sur la base du CWHD, il peut, par voie d'arrêté, ordonner des travaux ou interdire d'accès le logement visité par l'enquêteur.

Des Communes compétentes

Depuis 2012, les Communes peuvent mener elles-mêmes des enquêtes de salubrité sur le base du CWHD.

A ce jour, 63 Communes (sur un total de 262) ont obtenu cette compétence.

Nombre de logements concernés : près de 40 % du parc wallon.

Quel bilan ?

Intervention plus rapide et suivi plus rapproché

Nécessité de disposer d'une équipe d'enquêteurs

Bilan plus positif dans les Communes de moyenne et grande taille

Coût pour le Commune. Choix politique

Les amendes administratives

Depuis 2012, des amendes administratives peuvent être imposées sur la base du CWHD.

Principales situations visées :

- mise en location d'un logement frappé d'un arrêté d'inhabitabilité
- mise en location d'un logement sans le permis de location requis

Intervention des acteurs communaux dans la procédure

Le permis de location

En vigueur depuis le 1^{er} octobre 1998

Exigé pour 2 catégories de logements :

- les logements collectifs
- les petits logements individuels (superficie habitable inférieure ou égale à 28 m²)

Conditionné au respect d'exigences en termes de salubrité, sécurité, superficie habitable et respect de la vie privée

Le permis de location : un outil communal

Délivré par le Collège communal

Validité de 5 ans

Dernières années : 1700 permis délivrés et 600 refusés annuellement

Principaux motifs de refus : manquements au niveau sécurité incendie
et absence de permis d'urbanisme

An aerial view of a city, likely Brussels, serves as the background. The image is overlaid with several green circular icons containing a white plus sign, each connected to a thin white vertical line. In the center, the text '15 JAAR' is written in a large, bold, orange font. Above the '15' and 'JAAR' are stylized orange fireworks. Below '15 JAAR' is the text 'van de Brusselse' in a smaller, grey, sans-serif font. At the bottom, the words 'HUISVESTINGSCODE' are written in a large, bold, grey, sans-serif font.

15 JAAR
van de Brusselse
HUISVESTINGSCODE